

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

### COMPTE RENDU

**PRESENTS** : BARTHES Bruno, MONTAGNE Stéphane, MASSE Michel, LEGIER Joséphine, BERNARD Peggy, LECOMTE Corinne, FONQUERLE Isabel, PAGAN Pierre, RAMI Martine, PLANO Delphine, HERAIL Bernard, FONQUERLE Isabel, BARTHE Eric, LADURELLE Krystel

**ABSTENTS EXCUSES** : DELMAR Michel, JULVE Jean-Luc.

**PROCURATIONS** : DELMAR Michel à MONTAGNE Stéphane  
JULVE Jean-Luc à LEGIER Joséphine

Mme LECOMTE Corinne a été nommée secrétaire de séance

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2015**

Vote à la majorité des membres présents (14 votes pour, 1 abstention).

#### **N°2015-014 Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget principal**

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2014 fait apparaître le résultat suivant :

- Section de fonctionnement :	+ 144 682,84 €
- Section d'investissement (hors RAR) :	- 111 662,81 €
- RAR	+ 73 693,36 €

Le montant à couvrir est donc de : 37 969,45 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté :	104 682,84 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	40 000,00 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

#### **N°2015-015 Objet : Subvention de fonctionnement versée au CCAS**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2015 une subvention de 2000,00 € qui lui permettra en fonction des circonstances de l'année 2015 d'équilibrer son budget.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Attribue une subvention de 2 000,00 €, pour l'année 2015.

#### **N°2015-016 Objet : Fixation des taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2015 n°1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et adressé à la Mairie par la Sous-Préfecture de Béziers.

Il précise que cet état doit être complété et transmis à la Direction des Services Fiscaux et qu'il convient donc de déterminer le taux des trois taxes précitées.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, après avoir pris connaissance de l'imprimé 1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (12 votes pour, 3 contres).

Décide de fixer, pour l'année 2015, les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation.....	13,96%
- Foncier bâti.....	26,07 %
- Foncier non bâti.....	76,57 %

#### **N°2015-017 Objet : Budget Principal 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

##### **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses :	1 267 752,84 €
- Recettes :	1 267 752,84 €

##### **Section d'investissement :**

- Dépenses :	475 186,95 €
- Recettes :	475 186,95 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget primitif pour 2015 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (12 votes pour, 3 contres).

- Adopte le projet de Budget 2015 arrêté comme ci-dessus.

**N°2015-018 Objet : Budget Eau et Assainissement 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Eau et Assainissement de la Commune pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

**Section d'Exploitation :**

- Dépenses : 373 195,03 €  
- Recettes : 373 195,03 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 286 671,49 €  
- Recettes : 286 671,49 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget Eau et Assainissement pour 2015 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Adopte le projet de Budget Eau et Assainissement 2015 arrêté comme ci-dessus.

**Séance levée à 19H15**